

Avis public

Budget 2019

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* (CMQ) prévoit la publication, dans un journal diffusé sur le territoire, du budget et du programme triennal d'immobilisations adoptés ou d'un document explicatif de ceux-ci. Cette publication a pour objet de se conformer à cette obligation.

La CMQ a adopté, le 15 novembre 2018, son budget de fonctionnement pour l'année 2019, lequel se divise en trois parties.

Partie I-A – Budget de fonctionnement à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses de fonctionnement	4 576 142 \$
Administration générale	1 804 810 \$
Transport collectif métropolitain et mobilité durable	655 705 \$
Environnement	549 195 \$
Aménagement du territoire, géomatique, planification et recherche	1 526 332 \$
Autres –Contingences et imprévus	40 100 \$
Revenus	(575 000 \$)
Affectation de surplus	(400 000 \$)
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	3 601 142 \$

Partie I-B – Projets d'intérêt métropolitain à la charge de l'ensemble des municipalités

Dépenses relatives aux projets	300 000 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	300 000 \$

Partie II – Budget de fonctionnement à la charge des municipalités de la Rive-Nord

La deuxième partie est constituée de dépenses reliées à la planification métropolitaine de la gestion des matières résiduelles à la charge des municipalités de la Rive-Nord.

Dépenses	454 813 \$
Élaboration, suivi et coordination	170 323 \$
Mise en œuvre du PMGMR	284 490 \$
BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA RIVE-NORD	454 813 \$

Partie III – Budget à la charge de l'ensemble des municipalités

La troisième partie concerne l'ensemble des municipalités de la CMQ. La somme allouée est affectée au remboursement des emprunts de la CMQ relatifs à la création d'un fonds métropolitain dédié à la mise en place de la trame verte et bleue métropolitaine.

BUDGET À LA CHARGE DES MUNICIPALITÉS DE LA CMQ	508 428 \$
---	-------------------

La CMQ n'envisage pas de dépenses en immobilisations au cours des prochaines années et, par voie de conséquence, aucun programme triennal d'immobilisations n'a été adopté par le conseil.

Québec, le 22 novembre 2018

La secrétaire corporative,

Marie-Josée Couture, avocate